

Questions au Feuilleton

LA PUBLICATION DU DISCOURS DU MINISTRE DE L'AGRICULTURE DEVANT L'ASSOCIATION LIBÉRALE DE DAVENPORT

Question n° 3332—M. Cossitt:

1. Sur quels renseignements se fondait la réponse à la question n° 3100 voulant que le discours prononcé par le ministre de l'Agriculture devant l'Association libérale de Davenport, le mercredi 31 octobre 1973, et qui a été imprimé et distribué à 1,845 personnes aux frais du public, n'ait pas été un discours politique?

2. Qui, précisément, a décidé qu'il ne s'agissait pas d'un discours politique?

3. Qui, précisément, a décidé que le ministre de l'agriculture ne compte pas se faire rembourser le prix de l'impression et de la distribution par le Parti libéral du Canada?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): 1. Sur son contenu. Le public est invité.

2. L'honorable Eugene Whelan.

3. L'honorable Eugene Whelan.

* * *

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

LES PERMIS D'EXPLORATION PÉTROLIÈRE

Question n° 2556—M. Yewchuk:

1. Quelles sociétés contrôlées par a) des Canadiens, b) des Américains, c) des Britanniques, d) des Français (France), e) des Allemands, f) des Japonais, g) des Russes, h) toute autre se sont vu accorder des permis d'exploration pétrolière par le gouvernement pour explorer dans (i) le territoire du Yukon (ii) les territoires du Nord-Ouest (iii) chacune des provinces?

2. Quel ministère a la responsabilité de la concession de permis concernant l'exploration pétrolière?

3. Le gouvernement consulte-t-il toujours les autochtones avant d'accorder ces permis et, dans la négative, pour quelles raisons?

4. Jusqu'à aujourd'hui, combien de plaintes ont été formulées aux termes des lois fédérales de lutte contre la pollution dans le cas des sociétés qui explorent le Nord canadien?

5. a) Quelles étaient ces sociétés, b) quelle a été l'amende imposée dans chaque cas?

6. Le gouvernement a-t-il, à quelque moment que ce soit, senti la nécessité de mettre en vigueur a) la Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques, b) la Loi sur les eaux intérieures du Nord, c) la Loi sur les terres territoriales et, dans l'affirmative, à quelle date et contre qui?

(Le document est déposé.)

LA VENTE DE LA CALE DE HALAGE DE LA RUE PRINCESS DANS LE PORT DE KINGSTON

Question n° 2750—M^{re} MacDonald (Kingston et les Îles):

1. La cale de halage de la rue Princess dans le port de Kingston a-t-elle été vendue au gouvernement par la ville de Kingston et, dans l'affirmative, a) quelle était la superficie approximative du terrain, b) quand la vente a-t-elle eu lieu, c) en vertu de quel décret du conseil a-t-elle été achetée?

2. Le gouvernement a-t-il obtenu la permission de remplir la cale et, dans l'affirmative, a) de qui, b) quand?

3. Qui a utilisé la cale entre 1966 et 1972 et combien a-t-on versé pour l'utilisation de la cale pour chacune de ces années et à qui a-t-on effectué les versements?

[M. Whelan.]

4. Une transaction a-t-elle été conclue entre le gouvernement et les sociétés. Dunleary Investments Limited et Murney Development Limited en ce qui concerne la cale appartenant à l'État et, dans l'affirmative, à quelle date le transfert de propriété a-t-il eu lieu et comment s'est-il fait?

5. Si le transfert de propriété a vraiment eu lieu, le gouvernement a-t-il consulté la province de l'Ontario et le conseil municipal de la ville de Kingston avant de procéder à la vente et, dans l'affirmative, quand ces consultations ont-elles eu lieu?

6. a) Quels étaient le nom des directeurs, des administrateurs et des actionnaires des sociétés Dunleary Investments Limited et Murney Development Limited en novembre 1972, b) y a-t-il eu des changements à la direction de ces sociétés depuis novembre 1972?

7. Quels sont le nom des signataires de l'acte de transfert de propriété de la cale appartenant au gouvernement à ces sociétés?

8. Quels baux, ventes, renonciations, ou autres transferts de propriété ont été conclus relativement aux terrains du port de Kingston depuis les renonciations par la ville de Kingston en 1955, a) à qui les a-t-on faits, b) quels étaient les dimensions et l'emplacement des parcelles de terrain, c) quels montants a-t-on versés pour chaque parcelle, d) quel est la durée des baux, e) quand ont eu lieu les transactions, f) qui étaient les administrateurs et les actionnaires des sociétés impliquées, g) quels transferts de propriété ont été faits concernant des terrains qui faisaient l'objet de transactions avec d'autres sociétés ou particuliers, h) qui étaient les administrateurs et les actionnaires de ces sociétés secondaires?

9. La ville de Kingston a-t-elle demandé au ministère des Transports d'éclaircir les problèmes du droit de propriété dans le port de Kingston et, dans l'affirmative, a) à quelle date, b) quelles mesures a-t-on prises depuis ce temps?

(Le document est déposé.)

LE PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT ET D'EXPANSION DES EXPORTATIONS—LES BÉNÉFICIAIRES DES SUBVENTIONS EN 1972-1973

Question n° 2813—M. Rodriguez:

Quel est le nom des bénéficiaires de subventions ou de prêts accordés dans le cadre du Programme de développement et d'expansion des exportations pour chacune des années financières 1972-1973 (du 1^{er} janvier 1973 à la fin de l'année financière) et 1973-1974 (jusqu'à ce jour) et quels ont été, dans chaque cas, les montants accordés?

(Le document est déposé.)

LA POLLUTION—LE PROGRAMME AFA—LES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES

Question n° 2816—M. Rodriguez:

1. Quel est le nom des sociétés qui ont profité du Programme d'amortissement fiscal accéléré (AFA) s'appliquant aux installations et au matériel de lutte contre la pollution au cours de chacune des années financières de 1965-1966 à 1972-1973 (du 1^{er} janvier jusqu'à la fin) et 1973-1974 à ce jour et, dans chaque cas, quels frais a-t-on autorisés aux termes du Programme d'amortissement accéléré?

2. Quelles sont les qualités requises du personnel chargé de déterminer si le matériel ou les installations mentionnées dans la demande d'amortissement accéléré peuvent réduire, atténuer ou éliminer un problème de pollution et quelles normes applique-t-on pour définir la réduction, l'atténuation, l'élimination d'un tel problème?

3. Quels rapports d'inspection a-t-on rédigés en vue d'apprécier le rendement du matériel ou des installations dans la réduction, l'atténuation ou l'élimination d'un problème de pollution?

4. Lorsque le rendement a été jugé insatisfaisant, quelles mesures a-t-on prises en vue d'assurer une amélioration ou de récupérer les montants de l'amortissement accéléré?

(Le document est déposé.)